COMMUNE DE MIRABEAU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

Le jeudi 12 novembre 2020, en mairie de la commune de Mirabeau, s'est réuni le Conseil Municipal, sur convocation en date du 06 novembre 2020

<u>Présents</u>: Monsieur Hugo DECROIX, Madame Irène CAMACHO, Monsieur Albert NALIN, Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Noël BARATHON, Madame Chantal BRUNI, Monsieur André MEYER, Madame Christelle VAILLANT-MARCHETTI, Monsieur Alain FASSINO, Monsieur Jérôme MARTINEZ, Madame Cécile DUBAR, Madame Marie-Françoise DOMENGE

Absents: Monsieur Alexis DANAUS

<u>Réprésentés</u>: Monsieur Jérémy CHIAPELLO par Monsieur Noël BARATHON, Madame Karine

DEBRAY par Monsieur André MEYER **Secrétaire** : FLAMARION Christian

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 septembre 2020 et du compte rendu du conseil muninipal du 1er octobre 2020
- Choix de l'architecte pour la nouvelle salle communale
- Décision modificative au budget communal

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 septembre 2020 et du compte rendu du conseil muninipal du 1er octobre 2020

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver les comptes rendus des conseils municipaux des 15 septembre 2020 et 1er octobre 2020.

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents les comptes rendus des conseils municipaux des 15 septembre et 1er octobre dernier.

2 - Choix de l'architecte pour la nouvelle salle communale

Le maire,

Explique que plusieurs architectes ont été consultés pour le projet de la nouvelle salle communale.

Présente le devis de M. PERRIN, architecte qui s'élève à 35 750.00 € HT, soit 42 900.00 € TTC Ouï cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- -Approuve le choix de l'architecte :
- -Autorise le Maire a signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision approuvée à l'unanimité

3 - Décision modificative au budget communal

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-3500.00	
60621	Combustibles	-1500.00	
6288	Autres services extérieurs	5 000.00	
	TOTAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT:		DEPENSES	RECETTES
2112 - 202003	Terrains de voirie	-1000.00	
21758 - 98	Autres installat°, matériel (mise à disp	1 000.00	
	TOTAL:	0.00	0.00
	TOTAL:	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les mouvements de crédits ci-dessus.

Décision approuvée à l'unanimité

Questions diverses: Néant

La séance est levée à 19 h 14

Le secrétaire de séance, Christian FLAMARION Le Maire, Hugo DECROIX